



INGENIEURS CIVILS
GEOTECHNIQUE
ENVIRONNEMENT

ab ingénieurs sa

David Amsler
ing.civil dipl.epfz
dr.ès.sc.tech

Piero Fonzo
ing.civil dipl.epfz

Yves Giampietro
ing.civil dipl.hes

Laetitia Vuilliez
ing.géotech. istg

Vision Real Estate Development SA

À l'att. de A.Michael

Av. de Rhodanie 58

1007 Lausanne

Chavannes, le 10 octobre 2023

Réf : 4759/PF/bh

F:\4100\4179 - Les Jardins de la Venoge, St-Sulpice\3-Courrier\304 - Lettres\UDLV - courrier du
10.09.23.doc

Concerne : Les Jardins de la Venoge, Saint-Sulpice
Surélévation des bâtiments existants

Monsieur,

Notre société qui compte aujourd'hui plus de 80 collaborateurs spécialisés dans les domaines de la structure, de la géotechnique et de l'environnement a été mandaté en 2014 pour la réalisation des bâtiments du projet Jardins de la Venoge.

Suite aux problèmes rencontrés liés aux tassements, notre bureau a également suivi le déroulement de l'expertise et participé aux séances de travail à ce sujet. Nous sommes donc parfaitement informés de tous les sujets techniques liés à la surélévation des bâtiments existants et des points de vigilance auxquels il s'agira d'être attentifs.

Nous vous transmettons ci-dessous nos commentaires au sujet des demandes de la Municipalité de Saint-Sulpice :

« Pour ce qui est de la résistance structurelle du bâtiment après travaux, vous avez compris la préoccupation de l'autorité de voir l'immeuble non compromis sur la durée. Vous vous êtes engagé à fournir un bref rapport complémentaire de l'ingénieur chargé du dossier et qui avait rendu un rapport en 2020. Nous souhaitons qu'il rende (également à l'attention de l'autorité) des réponses claires aux questions suivantes

- a. *les ouvrages avec les surélévations, une fois réalisées selon les plans de l'enquête actuelle, répondent-ils aux Normes SIA?*

Les ouvrages existants ont dès le début été projetés et construits en tenant compte des charges induites par le projet de surélévation. Les bâtiments respectent et respecteront en tout point les directives des normes SIA en vigueur.



www.absa.ch

LAUSANNE 3 Place de la Bourse aux Fleurs 1022 Chavannes-près-Renens | T +41 (0)21 614 20 00
GENEVE 80 Chemin de la Mousse 1226 Thônex | T +41 (0)22 349 80 88
NYON 2 allée de la Petite Prairie 1260 Nyon I | T +41 (0)22 363 76 10
FRIBOURG 2 rue Hans Fries 1700 Fribourg I | T +41 (0)26 321 35 55

- b. *les bâtiments existants et le terrain permettent-ils la surélévation, malgré les fissures constatées sur les bâtiments existants? Ne présentent-ils dans cette perspective aucun risque structurel, aussi dans le contexte existant et déjà connu (fissures, tassement du sol relevés par un autre expert, etc.) ?*

Des simulations très poussées ont été réalisées pour calculer les tassements supplémentaires engendrés par la surélévation. Ceux-ci ne posent pas de problème particulier pour la structure existante.

- c. *quelles préconisations techniques doivent figurer dans le permis (comme charges et/ou conditions) pour offrir toutes les garanties nécessaires à cet égard ?*

Les surélévations seront réalisées en construction légère (ossature bois) afin de limiter l'impact sur les fondations existantes.

- d. *en particulier (il était question de suivi avec des relevés, également pendant au moins une année après la réalisation des surélévations), quelles mesures de suivi préconisez-vous? »*

De multiples campagnes de sondages ont été réalisées depuis la fin du chantier. En effet, un monitoring (tassements, état de la fissuration, infiltrations et piézomètres) sera réalisé durant les travaux de surélévation et prolongé jusqu'à un an après la mise en exploitation des nouveaux étages.

En espérant avoir répondu à votre demande et en restant à disposition pour toute demande à ce sujet, nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

ab ingénieurs sa


Pierd Fonzo


Yves Giampietro